

Interpellation citoyenne : Projet de vente du terrain où se situent la salle Van Offelen, la salle 1180 et la Pétanque Uccle-Centre.

Lors de la séance du Conseil communal du 23 février 2017, M. Retailleau, représentant le comité de quartier Oxy 15, a appris que, pour s'assurer des rentrées financières, la commune d'Uccle projetait de vendre le terrain où se situent la salle Van Offelen, la salle 1180 et la Royale Pétanque Uccle-Centre (PUC).

Le magazine Wolvendael du mois d'avril 2017 a d'ailleurs relayé cette information et le quotidien La Dernière Heure y a consacré un article intitulé « Uccle : le plus ancien club de pétanque belge menacé ».

De plus, lors de la séance du Conseil communal du 1er juin 2017, deux questions orales ont été posées sur cette thématique, respectivement par MM. Hublet et Desmet.

La réponse fournie par M. le Président n'était pas vraiment de nature à rassurer les habitants, et ce d'autant plus qu'elle comprenait les propos suivants : « Ce site a une grande valeur foncière et financière ».

Dès lors, le collectif de citoyens représenté par M. Retailleau, qui regroupe le quartier Oxy 15, les membres de la PUC et les riverains, souhaite exposer les inquiétudes des Ucclois par cette interpellation citoyenne, qui a recueilli 63 signatures, et entendre les réactions du Collège et du Conseil communal à ces propos.

En effet, les habitants du centre d'Uccle, tout comme ceux des quartiers proches du terrain considéré, sont inquiets à plus d'un titre quant au devenir du site.

Lors d'un entretien accordé à certains habitants le 22 mai 2017, M. le Président a précisé que le projet de vente de terrain n'avait encore débouché sur rien de bien défini, tout en émettant trois scénarios possibles. Le premier, qui n'est pas préconisé par M. Cools, consiste en un partenariat public-privé pour la construction d'un grand centre sportif (à l'instar du David Lloyd), avec le maintien de l'accès pour les usagers actuels. Le second consiste à utiliser une partie du terrain de pétanque et d'attendre la construction du nouveau centre pour procéder à la démolition des anciens bâtiments. Selon M. le Président, la construction de logements le long de l'avenue Brugmann, en lieu et place du petit parking, pourrait même être envisagée. Le troisième scénario se limite à des rénovations du site et des salles polyvalentes, de façon à en assurer le maintien.

Les deux premiers scénarios ne sont guère rassurants pour les habitants, et ce d'autant plus que M. le Président insiste sur la grande valeur foncière et financière du site, car pour les habitants, ce site a une valeur sociale et culturelle qui va bien au-delà de l'aspect foncier. Il s'agit d'un des éléments du tissu social d'Uccle, situé dans le quartier central. Certains le qualifieraient même de « petit joyau », de « respiration joyeuse » dans un endroit retiré, de lieu de rencontre pour toutes générations de conditions sociales différentes. C'est d'ailleurs tout à l'honneur des élus d'avoir préservé cet aspect de « traditions solidaires ».

Les installations de la salle Van Offelen permettent la pratique du volley, du basket ou d'autres sports (fitness, yoga, gymnastique), accueillent les enfants du Parascolaire et sont aussi ouvertes aux seniors.

Chaque jour, la salle Van Offelen est occupée dans une optique à la fois sociale et sportive, comme l'ont voulu les élus du passé. Ce temps serait-il révolu ?

La salle 1180 représente quant à elle un lieu de sensibilisation des Ucclois à la culture. Elle est mise à disposition pour une somme modique à de nombreuses associations actives dans le domaine de la danse, du théâtre d'improvisation, de l'informatique. Les fêtes organisées sous l'égide des échevins, telles qu'Halloween par exemple, et toute une série d'autres activités, notamment pour les seniors du SUTA (Service ucclois du troisième âge), y sont également organisées.

Ces deux salles sont d'accès facile pour tous, petits et grands. Elles sont proches des transports en commun venant de toutes les directions et permettent aux moins valides d'y trouver aisément une place de parking pour leurs voitures. Des voies d'accès spécialement destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR) y ont même été installées. Les citoyens qui les fréquentent en journée en profitent pour aller faire leurs courses auprès des commerçants de la chaussée d'Alseberg et du centre d'Uccle. Ces deux salles incarnent donc bien la vie « populaire » uccloise.

Pour ce qui concerne la « Royale Pétanque Uccle-Centre », appelée familièrement la « PUC », il serait regrettable de voir disparaître un lieu qui, fondé par une poignée d'amis en 1953, a fini par acquérir une

renommée nationale. La PUC compte 230 membres, dont plus de 70 % viennent des communes limitrophes. Le succès de ce club de pétanque repose en grande partie sur ses dimensions, qui lui ont permis de se développer durant toutes ces années. La suppression de ce terrain ôterait à ce club tous ses atouts sportifs, sociaux et culturels. Il s'agit d'ailleurs d'un des seuls clubs belges capables d'organiser des compétitions estivales d'envergure provinciale ou nationale. Outre ses 14 pistes intérieures, la PUC est en mesure d'installer jusqu'à 70 pistes extérieures, sur un terrain idéal pour la pratique de la pétanque. Cette infrastructure lui a permis d'organiser des tournois réunissant plus de 600 participants, issus de toute la Belgique. Cette année encore, la PUC a accueilli deux championnats importants, en l'occurrence le championnat de Belgique qualificatif et le championnat de Belgique interclubs, qui ont eu lieu respectivement le 9 avril et le 10 mai dernier.

De plus, les installations de la Royale Pétanque Uccle-Centre sont utilisées avec profit par toute une série d'autres associations, telles que les amateurs de pétanque du SUTA (Service uclois du troisième âge), les Archers d'Uccle ainsi que l'association « Le Bivouac », hôpital psychiatrique de jour sis square des héros, 5. Le Lions Club de Bruxelles a également bénéficié des infrastructures de la PUC.

Les citoyens signataires de cette interpellation espèrent donc que le Collège puisse répondre à leurs inquiétudes.

M. le Président précise au préalable qu'il n'est en aucune manière un adversaire de la pétanque, qu'il lui est arrivé de pratiquer. Lors de la réunion de la commission de concertation qui a eu lieu hier pour traiter de l'aménagement du carrefour dit « du Guignol », c'est-à-dire du carrefour entre la chaussée de Saint-Job, la rue du Repos et l'avenue de la Chênaie, plusieurs citoyens ont exprimé leur refus du maintien des terrains de pétanque qui ont été aménagés à cet endroit en arguant du fait que des gens n'habitent pas dans le quartier viennent parfois y jouer. M. le Président n'a pas manqué de leur répondre que l'espace public n'est pas réservé aux habitants de la rue, que les citoyens résidant dans d'autres rues ont tout à fait le droit de venir jouer à la pétanque et qu'il serait donc illégitime de supprimer les terrains considérés pour cette raison.

Le Collège réfléchit à l'avenir de la salle 1180, de la salle Van Offelen et de la PUC depuis un certain temps. Dès la fin de la législature précédente, des investisseurs se sont manifestés auprès du Collège dans l'intention d'ériger un grand centre sportif doté d'un parking et susceptible d'assurer le maintien des activités entreprises par la commune. La mise en œuvre d'une telle initiative exigerait un partenariat public-privé, dont l'évaluation des terrains constitue une condition préalable.

Cependant, il ne faut pas oublier que les salles 1180 et Van Offelen sont en mauvais état. Face à une situation de cette nature, différentes options sont possibles : ou bien on procède à des rénovations ou reconstructions extrêmement lourdes qui empêchent le maintien de toute activité sur le site durant la période de travaux ; ou bien on décide qu'il y a lieu d'exploiter les terrains disponibles à proximité pour y construire une nouvelle salle, spacieuse, éventuellement enterrée, conforme à toutes les conditions requises en matière d'urbanisme et susceptible de convenir au voisinage, et on démolit l'ancienne salle dès que la nouvelle est utilisable. Actuellement, les services communaux étudient les différentes possibilités en demeurant toujours dans la perspective du maintien des activités sportives. Selon toute vraisemblance, la décision du Collège et du Conseil communal n'interviendra pas avant un délai de 2 à 3 ans et la mise en œuvre concrète de cette décision ne sera pas entreprise avant 4 à 5 années, voire davantage. Toutefois, M. le Président insiste sur le fait que le Collège est très attentif aux conséquences de toute décision éventuelle sur les finances communales, qu'il s'agisse des salles 1180 et Van Offelen ou de n'importe quel bien relevant des finances communales.

M. le Président signale encore qu'à la demande du Collège, il a rencontré les responsables des différents sites, de manière à déterminer si la justification et les conditions de l'occupation sont légitimes. Ces rencontres ont été extrêmement instructives, dans la mesure où elles permettent d'appréhender le contexte et les modalités des activités qui sont menées sur les différentes implantations. M. le Président rappelle à cet égard que c'est au centre de planning familial qu'a eu lieu sa dernière visite, au terme de laquelle il a conclu qu'il n'était pas opportun de modifier les relations contractuelles entre cet organisme et la commune. Il a aussi rencontré le nouveau président de la PUC, qui lui a indiqué le nombre minimal de pistes en plein air et à ciel ouvert nécessaire pour garantir la poursuite des activités du club. Ayant aussi obtenu des renseignements sur les comptes de ce club, M. le Président se demande s'il convient de maintenir le montant de 80 € par mois requis pour la location d'un tel site, étant donné que des sous-locations sont déjà effectuées pour des montants supérieurs à celui-là. Par ailleurs, des assurances ont pu être données au président du club quant à la préservation de sa saison hivernale. Indépendamment des

travaux d'envergure qui seront entrepris d'ici 4, 5 ou 6 ans, il serait peut-être utile de réfléchir à une modification de la convention établie avec le club, qui n'est guère favorable à ce dernier lorsque la commune donne un préavis. En effet, les préavis sont établis pour le 31 décembre alors que les saisons sportives s'achèvent à la fin du mois de mars. Il ne serait donc pas inutile de veiller à ce que les délais prévus pour les préavis ne s'achèvent pas au 31 décembre mais au 31 mars suivant, afin de ne pas hypothéquer la saison hivernale, qui, pour divers sports, constitue la période d'activité la plus intense.

Quoi qu'il en soit, le Collège n'a pas donné son renom pour ce qui concerne l'occupation du site et n'a pas décidé sa mise en vente, bien qu'il procède à des évaluations. En outre, il n'y a aucune urgence d'ordre budgétaire qui exigerait la vente de cette propriété, étant donné que le Collège privilégie la vente des immeubles que l'administration communale va quitter dans la perspective du regroupement des services administratifs dans le bâtiment U.

M. le Président précise encore que le processus de réflexion doit aussi s'étendre à la problématique du parking. En effet, le stationnement s'avère difficile chaque fois qu'un spectacle a lieu au Centre culturel ou à la salle 1180. Toutefois, il s'avère que les terrains de pétanque, pour lesquels une recharge en dolomie est parfois sollicitée de la part des services communaux, sont occupés durant la saison d'été et ne le sont pas en hiver. Dès lors, ne serait-il pas possible d'autoriser le stationnement sur ces terrains pendant la saison hivernale, de manière à accroître la superficie dévolue au parking lorsqu'ont lieu des manifestations culturelles ?

Par conséquent, M. le Président tient à rassurer les auteurs de l'interpellation citoyenne : aucun motif d'inquiétude ne se pose à court terme car c'est seulement à moyen terme que des changements interviendront et, de toute façon, aucune décision ne sera prise sans concertation avec les acteurs concernés.

M. Wyngaard partage, à l'instar de de l'ensemble du groupe Ecolo, les inquiétudes exprimées par l'orateur à l'égard de l'avenir de ce site.

En effet, le déménagement et le regroupement des services communaux sur le site Fabricom va coûter 10 millions d'euros de plus que prévu. Compte tenu du niveau d'endettement de la commune, le Collège est à la recherche de nouvelles sources de financement et estime donc que les éléments d'ordre foncier doivent être pris en considération. Ce contexte explique pourquoi le terrain dont il est question ici attire toutes les attentions. MM. Desmet et Hublet sont déjà intervenus au cours des derniers mois pour initier une réflexion à ce sujet au sein du Conseil communal.

Les écologistes sont dubitatifs face à la position du Collège, qui demeure nébuleuse, oscille entre plusieurs variantes contradictoires, tant en termes de projets que de calendrier. Dans un tel contexte d'incertitude, il n'y a rien d'étonnant à ce que des rumeurs circulent.

Certes, les salles 1180 et Van Offelen pourraient constituer un danger d'ici quelques années en raison de leur état de délabrement. Mais qui est responsable de l'entretien de ces bâtiments ? La position du Collège est loin d'être claire quant à la démolition des structures actuelles et la construction d'une autre salle. Le partenariat public-privé, requis pour une telle opération, pourra-t-il effectivement être lancé ? Comment les clubs sportifs pourront-ils s'intégrer dans un tel projet ? De plus, l'année supplémentaire accordée au club de pétanque pour organiser sa saison ne lui permet pas de gérer ses activités sur le long terme.

Par ailleurs, M. Wyngaard estime qu'il est quelque peu incongru de reprocher au club de pétanque le paiement d'un loyer modeste et la mise en œuvre de sous-locations, dans la mesure où, d'une part, le montant exigé pour la location résulte d'une décision antérieure de la commune et, d'autre part, les tarifs fixés par le club pour ses sous-locations sont loin d'être pharaoniques.

M. Wyngaard a appris que le club de pétanque transmet des informations sur sa situation financière au service du troisième âge. Si le Collège est amené à solliciter par la suite la communication de données de cet ordre de la part du club, cela signifie que l'information circule mal entre les différents services communaux. Ce dysfonctionnement d'origine administrative rend d'autant plus injustifiées les critiques qui pourraient être émises à l'encontre du club de pétanque.

Quoi qu'il en soit, il incombe au Collège de clarifier la situation afin de fournir des garanties à moyen et à long terme.

Les bâtiments de la Royale Pétanque Club et de la salle Van Offelen ne sont pas des chefs d'œuvre d'architecture mais constituent un espace de convivialité, grâce aux activités qui peuvent y être organisées à un prix démocratique.

Il est sans doute nécessaire de rénover ces bâtiments, dans un climat de bonne entente avec les clubs concernés et, le cas échéant, à l'aide des subsides susceptibles d'être octroyés par les autorités supérieures. Il serait de toute façon plus pertinent de consacrer ces moyens financiers à ce projet, plutôt que de les engloutir dans le très contesté « agospace », envisagé pour le parc de la Sauvagère.

Les propos souvent entendus par M. Wyngaard, selon lesquels « en matière de sport, Uccle réserve tout pour le hockey », sont incontestablement caricaturaux mais la commune doit tout mettre en œuvre pour ne pas donner raison aux citoyens qui émettent de telles pensées. C'est pourquoi il est hors de question pour le groupe Ecolo que la commune se sépare de ce terrain.

Mme Verstraeten est également favorable à la préservation du site, parce qu'il s'agit d'un lieu de rencontre convivial et intergénérationnel qui permet le brassage de citoyens issus d'horizons sociaux très différents.

M. Hublet rappelle qu'il avait sollicité des renseignements sur la situation des salles 1180 et van Offelen et sur la Royale Pétanque Club lors de la précédente séance du Conseil communal. Cette clarification a été fournie par M. le Président à l'occasion des séances du 1er juin et de ce soir. Les conseillers communaux ont le devoir d'être les porte-parole des citoyens auprès du Collège et veilleront donc à ce que ce site soit correctement exploité et entretenu. M. Hublet estime que les tensions pourraient être apaisées grâce à la diffusion d'une information via un article inséré dans le *Wolvendael* de septembre prochain et à la distribution de folders dans le quartier et les centres sportifs concernés.

M. Retailleau estime avoir obtenu, tant de l'opposition que de la majorité, des réponses susceptibles d'apaiser les inquiétudes des citoyens qu'il représente, tout en émettant de nettes réserves sur la manière dont le Collège, selon lui trop favorable à la voiture, appréhende la problématique du stationnement.